

Section de l'HERAULT

Déclaration liminaire au CTL du 25 février 2014

Ce Comité Technique Local se tient après les deux CT emplois du 9 et 14 janvier 2014.

FO-DGFIP, comme les autres organisations syndicales a boycotté la première réunion du Comité technique. FO-DGFIP a décidé par contre de participer à la deuxième réunion pour obtenir toutes les explications, démontrer que les suppressions d'emplois sont injustifiables et marquer notre opposition en votant contre. Or par votre refus de porter le 2eme CTL emplois au 16 janvier pour une totale indisponibilité de siéger, report possible puisqu' à cette même date vous avez accepté de nous recevoir en audience.

Audience au cours de laquelle, nous vous avons interpellé sur les effets dévastateurs pour nos services des 27 nouvelles suppressions d'emplois dans la DRFIP 34 en 2014.

Une colère sourde monte dans les services face à la dégradation accélérée de la situation.

Comment assurer les missions avec toujours moins de moyens?

Les agents subissent de plein fouet les augmentations de charges, les difficultés à subir les changements incessants de réglementation, réorganisations et réformes de toutes sortes, avec un budget de fonctionnement et des effectifs en réduction constante provoquant des dysfonctionnements dans les services.

Au moment où la rémunération nette des agents diminue suite au blocage du point d'indice et à l'augmentation des retenues pour pensions.

Au moment où les agents connaissent des difficultés à prendre leurs congés quand les retards s'accumulent, où leur ARTT est amputée en cas d'arrêt maladie, et où les nouvelles règles de gestions, de mutations les poussent à renoncer à des promotions mutations

Au moment où les services et Trésoreries ont à recevoir une population de plus en plus démunie.

Au moment où les collègues sont fatigués, démotivés se demandant quel pan d'activité va être abandonné.

Vous nous présentez aujourd'hui les décisions consécutives aux suppressions 2014 prises par vous seule et qui annoncent des conditions de travail qui vont continuer à se dégrader et une qualité du service rendu au public qui va à nouveau régresser.

C'est la poursuite d'une politique d'austérité, par ailleurs subie depuis des années, et qui conduit à une véritable catastrophe.

Ces réductions d'effectifs successives amènent les postes comptables et services de la DGFIP au bord de l'implosion.

FO-DGFIP-34 ne peut donc accepter ni la détérioration des conditions de travail qui rend l'accueil du public de plus en plus difficile dans les postes, ni la réduction des horaires d'ouverture (public et téléphone) voire de fermeture au public des après midi complètes.

D'ailleurs c'est dans ce contexte que vous avez décidé de nouvelles restructurations comme à Frontignan et fermeture de poste comme celle de Mèze, sans parler de toutes les modifications et regroupements de services dans le cadre de la démarche stratégique.

Outre la situation globale des services, les collègues à titre individuel sont également en plein désarroi. Ne sachant plus comment ce situer et les risques qu'ils encourent ils renoncent pour certains à postuler à une promotion. Pour cela nous revendiquons le droit au retour, donc la garantie d'affectation dans leur département d'origine pour les agents lauréats de concours et promus par liste d'aptitude qui le souhaitent. Nous demandons le retour à des règles de mutation plus simples et non l'usine à gaz montée avec comme finalité un renoncement à ce droit. **FO** a dénoncé un système rigide et anxiogène générant un recul des droits, notamment en matière de mutations internes.

La participation au mouvement national de mutation imposée aux lauréats de C en B est une loterie : on n'a aucune lisibilité sur les tirages possibles. Il en résulte que des agents de notre département ont renoncé à la liste d'aptitude, de peur de ne pas assumer financièrement et moralement l'éloignement géographique.

Enfin, nous dénonçons l'obligation faite aux agents proposés excellents susceptibles d'être promus de faire une demande de mutation à titre prévisionnel avant même la publication de la liste des promus.

Au cours de cette audience nous vous avons interpellé sur les ponts naturels et quelle n'a pas été notre surprise lorsque vous nous annonciez que vous n'aviez pas l'intention de nous en proposer sous prétexte que toutes les OS avaient voté contre l'année précédente. Nous vous avons alors signifié que le vote de FO était justifié par la non consultation des personnels comme cela se faisait auparavant et que vous déclariez obsolète et que vous faisiez semblant d'avoir occulté.

Avec la fusion subie, le fameux dispositif des jours comptables illustre malheureusement l'harmonisation par le milieu dénoncée par FO.

En effet au lieu de zéro jours côté fiscal et en moyenne deux côté gestion public, le gagnant-gagnant vu par M Parini a été de donner une journée par an la fameuse journée d'autorisation exceptionnelle, qui de plus est perdue si on oublie de la poser. Inutile de vous dire que FO revendique donc le retour à au moins 2 jours d'autorisations d'absence exceptionnelle par an pour tous au titre d'une véritable harmonisation par le haut.

En attendant la réglementation en vigueur impose ce dispositif de "pont" naturels à voter en comité technique.

I

La section FO-DGFIP-34 a donc lancé une consultation auprès de tous les collègues du département pour défendre au mieux leurs intérêts dans ce Comité Technique Local et voter en conséquence, les propositions retenues. Cette consultation tenant lieu de sondage a donné les résultats suivant :

Sur la totalité des réponses seules 2 agents ont exprimé des restrictions sur les ponts naturels

Six Dates étaient proposées dont une celle du 2 janvier 2015 n'entrant pas dans le quota de cette année.

- le 02 mai était souhaité par 88% des participants
- le 09 mai demandé par 88% des sondés

- le 26 décembre 88 %
- le 30 mai 82%
- et le 10 novembre 62%.
- Pour info 77% pour 02 janvier 2015.

FO demande l'octroi des 4 ponts possibles: 2 mai, 9 mai, 30 mai, 26 décembre, qui recueillent le maximum de majorité, car beaucoup d'agents rencontrent des difficultés à prendre tous leurs congés. De plus, certains ponts naturels sont inclus dans des périodes de vacances scolaires.

Or il semble d'après les documents de travail que vous nous avez transmis que 2 seuls ponts naturels sont proposés, encore une conséquence des suppressions d'emplois?

Lorsque le rapport PECHEUR ouvre toutes les portes pour remettre en cause le statut général de la Fonction publique et les statuts particuliers, dont le nôtre à la DGFIP :

-avec au nom de la mobilité au sein des fonctions publiques, la création d'un corps interministériel,

-lorsque la décision de nos ministres de mutualiser les fonctions supports des différentes directions du ministère, sans aucune information des représentants des personnels, menacent les services des ressources humaines et les services informatiques, préparant la création de corps de fonctionnaires interministériels est avancée

Que penser?

Sinon que la démarche stratégique, traduction de la MAP au sein de la DGFIP, organise le démantèlement systématique des Finances Publiques et va encore aggraver la dégradation de nos conditions de travail, et la régression du service rendu au public.

Trop c'est trop!

Pour FO-DGFIP les annonces gouvernementales faites ces derniers jours confirment la volonté d'amplifier la politique d'austérité, d'accélérer la fin du service public et exigent une réponse appropriée.

Pour FO-DGFIP, ce qui est à l'ordre du jour c'est la grève de tous les personnels, à l'appel de leurs organisations syndicales, sur les revendications suivantes :

-Arrêt immédiat des suppressions d'emplois et rétablissement des emplois nécessaires au fonctionnement des services

-Arrêt des restructurations

-Abandon de la démarche stratégique

-Retrait immédiat de la mutualisation

-Maintien de l'intégralité des missions de la DGFIP

-Maintien du réseau de proximité, de toutes les structures dont celles des directions départementales de la DGFIP

- Rejet du rapport Pêcheur

-Maintien du statut général des Fonctionnaires et de nos statuts particuliers